Le Groupe Carnavalesque "Les Bohémiens et Bohémiennes" d'Halluin

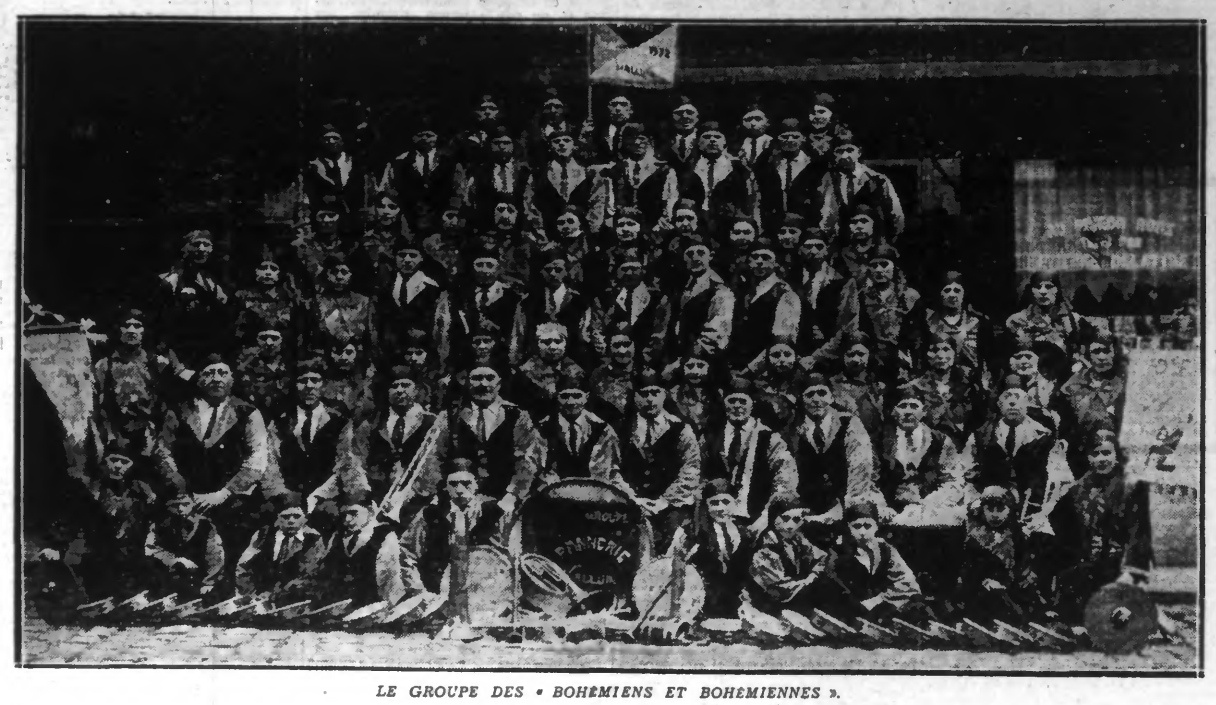

LE GROUPE DES « BOHÉMIENS ET BOHÉMIENNES ».

Cette belle et importante société du quartier populaire de la Pannerie, à Halluin, fut fondée le 15 août 1932. Elle compte 80 sociétaires. En pleine vitalité, outre sa participation appréciée à toutes les fêtes populaires d'Halluin, ce groupe a, au dehors, acquis une réputation remarquable et ces succès le confirment. Citons au hasard : 1er prix d'excellence à Maubeuge ; des 1ers prix à Steenworde, La Madeleine, Point Central à Tourcoing, Dunkerque ; 4e prix à Ypres ; félicitations à Bruges, Messines, Gand, etc...

Son dernier déplacement aux fêtes carnavalesques des quartiers du Moulin-Potennerie et Raverdi, de **Roubaix**, dont nous avons, samedi, 26 mai, donné les résultats du concours, attribue au groupe des « Bohémiens et Bohémiennes » d'Halluin, le 1er prix, mention honorable avec félicitations des jurys (ex æquo) après le groupe « Des Espagnoles » d'Halluin, dont nous avons reproduit la photo.

Ses dévoués dirigeant sont : Président : M. Etienne Delattre ; Secrétaire : M. Eugène Lauwers. Le siège est établi au café « Au Pigeon Roux », 21, rue Henri-Ghesquière, à Halluin.

La braderie du Centre à Halluin

La braderie qui eut lieu dans le centre d'HALLUIN, a obtenu un grand succès ; il y eut beaucoup de promeneurs, quant aux affaires, elles furent relativement calmes.

TOUJOURS MIEUX — ET MEILLEUR MARCHÉ

AU LIT MODERNE

62, Rue Fosse-aux-chênes - ROUBAIX, cars A et G-H arrêt Pl. Fosse-aux-chênes
180, Rue des Piats - TOURCOING Cars rue du Virolois car. M. arrêt à l'Alsacienne

Grande Vente Réclame spéciale jusqu'au 2 Juin

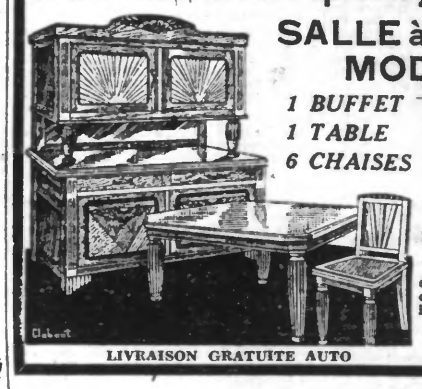

SALLE à MANGER MODERNE

1 BUFFET
1 TABLE
6 CHAISES

— LE TOUT DEPUIS — 400 fr.

LIT MILIEU
2 PANNEAUX,
décors hante nonveauté, complet avec toute sa literie. En réclame..... 225 fr.

LIVRAISON GRATUITE AUTO

300

MARCQ-EN-BARŒUL

LA FÊTE DES MÈRES

Dimanche à midi la Municipalité accueillit dans la salle des Fêtes de la Mairie, les mères de famille qui devaient recevoir la médaille de la Famille française.

M. Bailly, maire, était entouré de MM. Deschamps et Tabon, adjoints ; Delcpierre, Leblanc, Lezl, Kerkhove, conseillers municipaux ; Pihem, président des Familles nombreuses ; Mmes Lesaffre, Bigo, Bury, Delobel, de la Ligue Féminine, etc...

M. le Maire félicita les mères de famille. Puis il remis la **Médaille d'Or** à Mme Th. Parmentier-Waeytie ; la **Médaille d'Argent** à Mmes Coquert-Huisset ; Vandecapelle-Lucas ; Fermon Jouben et la **Médaille de Bronze** à Mmes Oghen-Leblanc ; Pieters-Duflot ; Vve Vanhée-Dekempe ; Vercoutter-Vanrenterghem.

Un vin d'honneur leur fut offert et à leur sortie de la Mairie, l'Harmonie municipale exécuta en leur honneur un programme des mieux réussis.

Caisse d'Epargne. — Opérations du mois de mai 1934 : 32 Versements dont un nouveau pour 47.500 francs ; 2 remboursements se montant à 3.351 fr. 20.

WERVICQ-SUD

LA FETE DES SAPEURS-POMPIERS

Comme les années précédentes, les sapeurs-pompiers ont fêté la Saint-Mamert et leur banquet traditionnel fut des plus réussi. Il est vrai qu'une heureuse coutume chez eux veut que les dames prennent part à ces agapes et y viennent répandre la bonne gaieté familiale.

Dès 11 h., la subdivision de Wervicq-Sud, sous le commandement du lieutenant Vanrullen, rendait visite à ses membres de la commune.

Alertes et des mieux équipés, les sapeurs-pompiers, entraînés par leur belle clique, firent remarquer la grande discipline qui règne chez eux.

A l'heure du banquet, les couples se formèrent pour recevoir les invités, qui étaient nombreux cette année, toutes les sociétés de la commune répondant au geste de camaraderie accompli par les sapeurs-pompiers, étaient représentés à cette belle fête.

Le lieutenant Vanrullen fit largement constater cette belle amitié au cours de son discours, remerciant chaque délégué en particulier et lui adressant d'aimables paroles pour sa société. Puis, signalant avec joie la présence de M. Em. Dal, adjoint, représentant M. le maire, il dit ses remerciements à la municipalité pour le concours généreux apporté à sa subdivision, associant à ces paroles la présence de M. Isaac, secrétaire de mairie et celle de M. Louis Catrix, garde.

Les sapeurs-pompiers de Comines, en la personne du sergent Desmaretz et du sergent Four-Catrix, prenaient part à cette fête et ils furent remerciés comme ils le méritaient.

Parmi les personnalités présentes, nous avons remarqué M. Louis Hollebecque, conseiller municipal ; M. Jules Delannoy, conseiller municipal, représentant les Anciens Combattants ; M. Ferdinand Roelandt, chef de la Musique municipale.

Dans la soirée, un bal réservé aux invités et leurs familles eut un gros succès et tous conserveront un bon souvenir de cette journée, où les Wervicquois s'étaient unis pour témoigner leur amitié aux sapeurs-pompiers de la commune.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ
PARAIT TOUS LES MERCREDIS
10 pages — 35 centimes

LILLE

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Ce qu'il en coûte de frauder. — Le 5 avril 1934, à 19 h. 50, à **Roubaix**, des préposés des douanes, en surveillance sur le grand boulevard de Roubaix à Lille, voyaient venir de l'étranger une voiture automobile. Ils visitèrent l'auto et découvrirent au milieu d'un groupe de quatre personnes placées à l'arrière, un sac contenant dix boîtes de saccharine d'origine étrangère.

Le propriétaire du véhicule était Emile Vanderonpel, 23 ans, 234, rue Daubenton, et la saccharine était, paraît-il, la propriété d'un sieur Gustave Mondy, 38 ans, maçon, demeurant à Dottignies, et sa femme, née Romanie Maes, 41 ans, ménagère.

Les autres passagers de la voiture, Suzanne Vandenbucke, femme Vandersonpel, ménagère, 234, rue Daubenton, à Roubaix ; Adolphe Vandenbucke, 41 ans, cafetier, 234, rue Daubenton, à Roubaix, et sa femme, née Clémence Balcaen, 44 ans, cafetière, même adresse.

Ces six inculpés ont comparu hier pour fraude en réunion par voiture.

Le tribunal leur a infligé à chacun six mois d'emprisonnement. Seuls, les époux Mondy n'ont pas bénéficié du sursis.

Ils paieront en outre solidairement, 16.000 fr. d'amende à l'administration des douanes, et 5.000 fr. aux contributions indirectes.

Bien entendu, la saccharine et la voiture automobile seront confisquées.

Abus de confiance. — Edouard Janssens, 22 ans, ouvrier agricole à **Lille**, 11, rue Pierre-d'Oudegherst, a détourné une somme de 100 fr. et deux pantalons, au préjudice de M. Moustafloglou.

Deux mois d'emprisonnement.

La fraude. — Le 18 mai 1934, à 5 h. 55 du matin, des préposés de douanes voyaient venir à **Warneton-Sud**, un autobus servant au transport des ouvriers.

Ils interpellèrent le conducteur de ce véhicule, Georges Debeyne, 43 ans, demeurant à **Ypres**, chaussée de Dickebusch, qui déclara n'avoir rien à déclarer.

Les douaniers visitèrent cependant l'autobus et découvrirent un faux-fond renfermant du tabac étranger.

Debeyne, interrogé, avoua et déclara avoir pris le chargement à Ypres, pour livrer la marchandise à Lille, où un inconnu devait lui remettre une commission de 1.000 francs.

L'autobus transportait 780 paquets de tabac.

A l'audience d'hier, Debeyne a encouru un mois de prison et une amende de 11.687 fr. 50.

Affaires diverses. — Simon Barcos, 19 ans, sans domicile fixe, a frauduleusement introduit 12 kg. 500 de tabac belge.

AUDIENCE DU 29 MAI

Autos et tramways. — A la suite d'une collision survenue le 18 décembre 1933, angle des rues de Paris et Gustave-Delory, à Lille, entre l'automobile de M. Maurice Armand, négociant en vins, 104, rue Bourcher-de-Perthes, à Lille, et un Tramway de la Compagnie des Tramways de Lille et sa banlieue, celle-ci poursuivit l'automobiliste devant le tribunal correctionnel.

M. Armand a été condamné à 16 fr. avec sursis et 150 fr. de dommages-intérêts pour dégâts, et 200 fr. pour troubles.

— De même, la Compagnie des Tramway poursuivait M. Diffaux, de Raismes, dont l'auto avait, le 1er octobre dernier, rencontré un tramway T. à l'angle des rues du Long-Pot et Mattéoti, à **Fives**, M. Diffaux a encouru 16 francs d'amende avec sursis, et 58 fr. de dommages et intérêts. Le tribunal n'a pas accordé les 100 fr. pour trouble dans l'exploitation et les 300 fr. pour insertion et affichage, réclamés par la Compagnie des Tramways.

La fraude. — Le 18 avril 1934, des préposés des douanes de **Roubaix** (Ville), en service à la Fosse-au-Chênes, territoire de Roubaix, voyaient descendre du tramway de la ligne A, venant de Tourcoing, un couple et une jeune fille qui leur parurent suspects.

Ayant décliné leurs qualités, les préposés interrogèrent ces trois voyageurs. L'homme, un sieur Henri Vandamme, 23 ans, manœuvre, 173, rue de l'Ommelet, à Roubaix, fut trouvé porteur de 7 cigarettes et la femme, fouillée par une dame visiteuse, fut trouvée en possession de 2 kilogs 800 de tabac belge. Cette femme, Irma Demuynck, femme Dewachter, 32 ans, ménagère, 173, rue de l'Ommelet, à Roubaix, reconnut les faits. La jeune S. D., 14 ans, transportait sur elle une quantité égale de tabac.

Vandamme Henri et Irma Demynck ont encouru chacun 15 jours de prison et une amende solidaire de 1.000 francs.

La jeune D. S. a été acquittée et sera soumise au régime de la liberté surveillée.

Affaires diverses. — André Hennion, 25 ans, sans domicile fixe, était arrêté, hier matin, 29 mai, à 8 h. 30, dans la salle des Pas-Perdus de la gare de Lille, en état de vagabondage. Il a encouru 48 heures d'emprisonnement.

— Louis Coquelle, 22 ans, sans domicile fixe, était poursuivi pour le même délit. Des gendarmes l'avaient trouvé endormi dans la nuit du 28 au 29 mai, à la briqueterie Dumoulin, rue Albert Thomas, à **Lomme**.

Coquelle, qui est récidiviste, a été condamné à un mois d'emprisonnement.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SÉLECTION DE GRAINES

UNE INTERVENTION DE M. LAURENT CONSEILLER GÉNÉRAL DU NORD

M. Laurent, conseiller général, a demandé à M. le Préfet du Nord, les raisons pour lesquelles les ouvriers occupés dans les établissements de sélection de graines de la région de la Pévèle, ne touchaient pas les allocations familiales prévues par la loi du 11 mars 1932. Il a reçu la réponse suivante :

« Monsieur le Conseiller Général,

» Vous avez bien voulu me demander si la loi sur les allocations familiales est applicable à certaines entreprises de la région où l'on travaille la graine et les semences.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'examen des conditions dans lesquelles s'effectuent les opérations auxquelles se livrent ces entrprises, à l'effet d'en dégager le caractère prédominant, a conduit le service de l'inspection du travail à formuler l'opinion ci-après :

» Les producteurs de graines et semences dont il s'agit doivent être considérés avant tout comme des agriculteurs auxquels la loi du 11 mars 1932 n'est pas encore applicable.

» Veuillez agréer, etc.

Le Préfet du Nord : A. GUILLON. »

Nous croyons savoir que lors de la prochaine session, M. Laurent interviendra au Conseil général pour demander une modification de la loi sur ce point. Les établissements visés, nous a dit M. Laurent, constituent une véritable industrie. Sans doute, on y travaille pour la culture, ceci est indiscutable, mais les engrais ne sont-ils pas destinés à l'agriculture ? Pourtant, les fabriques d'engrais sont bien comprises dans les catégories où la loi du 11 mars 1932 est applicable.

UNE COMMUNICATION DU SYNDICAT AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

L'ORGANISATION DU REPORT D'UN STOCK DE BLÉ SUR LA PROCHAINE CAMPAGNE

La loi du 17 mars tendant à modifier et à compléter les dispositions législatives relatives à l'organisation et à la défense du marché du blé a prévu que le ministère de l'Agriculture pourrait reporter sur la prochaine campagne une certaine quantité de blé.

A cet effet, le Syndicat agricole de l'arrondissement de Lille rappelle à ses adhérents qu'il recevra les demandes de report et fera toutes les formalités nécessaires pour la réalisation des contrats.

Les demandes de report sont reçues au Secrétariat du syndicat, 8, rue Basse, à Lille, jusqu'au 7 juin 1934, et contre justification du récépissé de déclaration des stocks soit en gerbes, soit en grains, délivré par les mairies.

EN BELGIQUE

COMINES

Pour les familles sinistrées de Paturages. — En témoignage de sympathie aux familles éprouvées par la catastrophe de Paturages, l'Harmonie Royale de Comines organise, d'accord avec l'administration communale, une sortie en ville dimanche 3 juin, à 14 h. 30.

L'administration prie la population de bien vouloir réserver un bon accueil aux collecteurs.

Camps de vacances. — Dimanche 3, à 15 h., ouverture officielle du Labyrinthe des « Hauts Bois » Comines Cruiseecke. Camp de vacances pour écoles et pensionnats. A l'occasion de cette fête, la Musique des Classes moyennes de Menin prêtera son concours.

WERVICQ

Course cycliste. — Dimanche 3 juin, à 14 h., grande course cycliste pour débutants au « Reekehoek » ; 600 francs de prix en espèces.

Etat civil. — Naissances : De Mazière Thérèse, 15, rue Neuve ; Etienne Vandenbosch, 41, rue de Comines ; Roland Nuytten, section C, 72.

Décès : Desmarets Florimond, 78 ans et Jies Verfaillie, 60 ans, hôpital.

VILLAUPUIS

SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT

Jules Kina, manœuvre bétonneur, âgé de 19 ans, qui fit une chute de 4 mètres, samedi dernier, au cours de son travail à l'hospice de Willaupuis et se fractura le crâne, est décédé à l'hôpital civil de Leuze, où il avait été transporté. Détail navrant : l'accident s'est produit sous les yeux du père de l'infortuné manœuvre.

TOURNAI

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Vente de lait falsifié. — Delcourt Adèle, cultivatrice, à Péronnes, a vendu ou débité du lait falsifié : 140 francs d'amende.

— Même prévention à charge de Lecry Catherine, épouse Delcourt Antoine, fermière, à Antoing ; de Duplouis Clotilde, épouse Delbruyère Emile, ménagère, à Calonne, et de Risselin Jules, cultivateur, à Cherco, qui écopent chacun 350 francs d'amende. Duplouis obtient le sursis.

— Un colporteur de lait, Deblaton Clément, de Cherco, achetait du lait dans les fermes et venait le vendre à Tournai. Si le début de sa vente « donnait bien », il ajoutait de l'eau en cours de route pour satisfaire toutes les demandes. Malheureusement, tant va la cruche à l'eau... Deblaton encourt 8 jours de prison.

Ivresse, violences. — En état d'ivresse, Béghin Henri, bobineur à Tournai, a frappé un agent de police et lui a résisté avec violences : 8 jours de prison et 420 fr d'amende.

Délit de chasse. — Olivier Victor, ouvrier d'usine à Vaulx, a fait usage de filets et bricoles : 700 fr. d'amende.

— Même prévention à charge de Stromez Paul, ouvrier maçon, à Ere, qui encourt la même peine.

— Même prévention à charge de Leclercq Charles, ouvrier maçon, et Delcroix Fernand, manœuvre, tous deux à Rumes, qui écopent chacun 700 francs d'amende avec sursis.

Le père de Delcroix est déclaré civilement responsable.

Renversée par une auto. — Dans la matinée d'hier, une fillette de 8 ans, Adèle Muyle, demeurant rue Georges-Rodenbach, a été renversée, rue de la Madeleine, par l'auto de M. Eugène Carpriau, de Dottignies. L'enfant ne fut que légèrement blessée et put être reconduite chez ses parents.

Pour les sinistrés de Pâturages. — La sixième liste de souscription du comité de Tournai de la Croix-Rouge s'est élevée à 610 fr. 55, ce qui porte à 10 mille 143 fr. 35 le montant total des sommes recueillies jusqu'ici.

CONSEIL DE GUERRE DU HAINAUT

Piuquet Charles, domicilié à Tournai, soldat milicien au 11e régiment d'artillerie, a été condamné par le Conseil de guerre du Hainaut à 6 mois d'emprisonnement militaire pour désertion et abstention à dessein d'obéir. Son arrestation immédiate a été ordonnée.

ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR LA VILLE

Une enquête administrative est actuellement ouverte au bureau du Secrétariat de la ville au sujet de la délibération du Conseil communal décidant d'acquérir en vue de son incorporation dans la voie publique un terrain de 21 m2 38 dm2 à prendre dans la propriété cadastrée section F n. 325 a, nécessaire à la réalisation du plan général d'alignement de la rue de l'Hôpital Notre-Dame. La séance de clôture de cette enquête est fixée au lundi 11 juin prochain, à 11 h. 30, à l'Hôtel de Ville.

MEETING INTERNATIONAL D'ATHLETISME

Voici les résultats du meeting d'athlétisme organisé dimanche sur son terrain, par l'Union Sportive Tournaisienne :

100 mètres. — 1. Istace (Saint-Gilles) ; 2. Vandendriessche (Courtrai) ; 3. Bruner (Roubaix).

800 mètres. — 1. Monseu (Tournai) ; 2. Limpens (Saint-Gilles) ; 3. Leenaert (Roubaix).

1.500 mètres.— 1. Maréchal (Tournai) ; 2. Deraedt (Roubaix) ; 3. Genevrois (Charleroi).

2.000 mètres (débutants). — 1. Lard (Tournai) ; 2. Derycker (Tournai) ; 3. Durty (Tournai).

3.000 mètres. — 1. Honorez (Tournai) ; 2. Depotter (Audenarde) ; 3. Coussement (Tournai).

Lancement du poids. — 1. Pardoen (Tourcoing) ; 2. Mingels (Charleroi) ; 3. Limpens (Saint-Gilles).

4 fois 800 mètres. — 1. Schaerbeek ; 2. Tournai.

Relais. — 12 tours de piste par trois hommes : 1. Tournai ; 2. Schaerbeek.

1.000 mètres cadets. — 1. Mèstdag (Tournai) ; 2. Tocke (Binche) ; 3. Vanhacker (Tournai).

1.000 mètres scolaires. — 1. Philippart (Binche) ; 2. Hennebert (Tournai) ; 3. Kempeneers (Charleroi).

1.500 mètres (Juniors). — 1. Delwart (Tournai) ; 2. Eloy (Chatelineau) ; 3. Viole (Tournai).

Arrestations. — Van Laere Théophile et Hautem Léon ont été arrêtés par la police en vertu d'ordonnance de capture délivrées par l'officier du ministère public du canton et écroués à la prison de Tournai pour y subir leurs peines.

DANS L'ENSEIGNEMENT

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTRICES ET INSTITUTEURS PUBLICS (SECTON DU NORD)

Tous les membres de la Fédération Générale de l'Enseignement sont priés d'assister à l'assemblée générale qui se tiendra à Lille, Bourse du Travail, rue Léon-Gambetta, le jeudi 31 mai, à 14 heures

COLOMBOPHILIE

Annonces et Résultats des concours dans la région

A ROUBAIX

CHATEAUDUN AUX DÉBITANTS ET AMATEURS RÉUNIS. — Dans sa dernière réunion la Commission a décidé d'organiser un concours monstre sur Châteaudun le 3 juin. Honneur, régulateurs et vélos.

Il sera, en outre, joué 2.500 fr. de prix par série de 2 pigeons non désignés (une par amateur). Ces prix seront répartis comme suit : 10 séries de 100 fr. ; 20 séries de 50 fr. et 20 séries de 25 fr.

La mise en paniers se fera vendredi 1er juin chez Mme Vve Benoist, rue Daubenton.

Rayon des Débitants, de « La Mutuelle » et du « Groupement Lys-Leers-Lannoy ».

Voilà encore une épreuve dont le succès s'annonce étourdissant et attirera sans conteste la foule des vrais amateurs tentés à la fois par la perspective de participer à une grande compétition et — ce qui n'est pas à dédaigner par ces temps de crise — avec l'espoir d'enlever une belle série qui apportera un précieux allégement à la « Caisse Noire » du coulonneur, que celui-ci voit se vider bien souvent... mais non sans regret.

A CROIX

UN GRAND CONCOURS A LA SOCIÉTÉ « LE PIGEON D'OR »

Cette société dont le siège est chez M. Rémis Vanelslande, 7, rue Gambetta, nous informe qu'elle donnera son concours le **jeudi 7 juin**, avec mise en paniers la veille de 16 à 19 heures.

Ce concours, donné en pleine semaine en raison de la concurrence impossible — mais acceptée — des Fédérations, nous promet de belles émotions ; on pourrait tout d'abord le surnommer « **Le Concours des Challenges** », car les amateurs en auront quatre à disputer, et non des moindres, et nous savons pertinemment que le « Coulonneux » raffole de ces trophées qui, au contraire des prix en espèces, sont durables, et qu'il pourra exhiber avec fierté lors de la visite d'un ami.

Le Challenge **Henri Cocheteux** sera affecté à la 1re série de 2 sur 3 désignés ; le Challenge **Edouard Roussel** à la 2e série ; le Challenge **François Lejeune** à la 3e série et le Challenge **Fernand Duhet** à la 4e série, toujours 2 sur 3 désignés.

En plus de ces challenges, le concours sera doté de 300 fr. de prix d'honneur répartis en 20 prix de 5 fr. attribués aux 20 premiers pigeons, le reste sera joué par séries de 3 et 2 pigeons à raison d'une série par amateur.

La seconde raison qui nous permet d'augurer un plein rendement du concours est qu'il est organisé par « **La Pigeon d'Or** », société déjà très importante et ne comptant que des amis, aussi bien au Centre qu'à La Concorde et même ailleurs. Lorsque ce club organise, il a la prétention de le bien faire, et nous pouvons affirmer que rien n'a été négligé et que les moindres détails ont été étudiés avec soin par les organisateurs, de fervents colombophiles.

Enfin, et c'est sur cette dernière question que nous attirons, une fois de plus l'attention des sociétés de l'Union des Six admises à l'épreuve : « **Le concours est organisé chez M. Rémis Vanelslande** ». Ce colombophile renommé participe à toutes les épreuves de l'Union des Six ; il serait très juste qu'en retour cette dernière l'encourage et le remercie à sa façon en invitant ses membres à y enlever nombreux. Ce concours de semaine peut servir de précieux entraînement à ceux du dimanche et pas un amateur ne restera insensible à l'appel que nous lançons aujourd'hui en faveur du « Pigeon d'Or ». **P. V.**

La Commission du « Pigeon d'Or » nous prie d'informer ses membres qu'il y aura réunion extraordinaire samedi 2 juin à 20 h. au siège. Prière de se mettre à jour de ses cotisations.

A WASQUEHAL

SAINT-JUST PAR « LE PIGEON BLEU ». Résultats de ce concours organisé chez M. Mœrman-Dumoulin, rue Delerue, le lundi 28 mai. — 239 pigeons furent lâchés à 10 h. 40 par M. Burlin, convoyeur :

1. Vandebogaerd 2a.5p.s.r.P.H. ; Idem (série) ; Idem 5p.s.r. **régulateur** ; Baert 7p.s.r. ; Surmont 3p.s.r. ; Durieux p. ; Vanelslande P. 6p.s. ; Dewière H. p. ; Leclercq p. — 10. Tersy p. ; Roussel Edouard ; Vandebogaerd (série) ; Raveau 2p. ; Wyffels p. ; Marquilly p. ; Roussel Edouard ; Vandeueulebrouck p. Schoon p. ; Baert p. (série). — 20. Vve Vandewièle p. ; Florin ; Wyffels (série) ; Roussel Florin fils ; Cocheteux A. ; Lefebvre-Ferret ; Mœrman Jules ; Roussel ; Defienain — 30. Sadauns F. ; Baert ; Tersy ; Bouchery ; Schoon ; Marquilly ; Houzet ; Roussel Fl. ; Mœrman E. ; Vanherpe. — 40. Surmont ; Vandewièle C. ; Descamps ; Lefebvre-Ferrel. — Bouquet ; Vaudewièle Albert.

Le 1er pigeon a été constaté à 12 h. 34' 28" mètrage 139.370 ; vitesse 1.217 m. 53. — Le dernier à 12 h. 38' 6" ; métrage 138.855 m. ; vitesse 1.175 m. 73 à la minute.

La distribution des prix aura lieu au siège du concours jeudi à 19 heures.

Les pigeons égarés

Une femelle baguée « **720.408-34** » et portant la bague-concours « **4007-Epervier-Wattignies** » s'est réfugiée au colombier de M. Riou, rue de Lille, 51, à PERENCHIES, où son propriétaire, muni du carton, peut la réclamer.

— M. Henri Millot, rue Jean-Jaurès, Impasse Wauters, à LE CATEAU, a recueilli un voyageur bagué « **401.617-France-33** » et muni de la bague-concours « **472 D** ». Il le tient à la disposition du propriétaire.

— Un pigeon écaillé à plumes blanches, portant le No **6.001.575-39 Belge** » et la bague de concours « **4.856** » peut être réclamé par son propriétaire à M. Masclef Henri, garde champêtre de NOYELLES-SOUS-LENS.

— La Fédération Colombophile signale que le pigeon « **120.331-1934** » s'est réfugié chez M. Léonce Loulier, rue de Wattignies, à SALLAUMINES. Prière de le réclamer d'urgence.

— Les pigeons portant les numéros de bague « **4.700.340-1933-Belge** » et « **312.061-30** » sont à réclamer chez M. Storey Joseph, président de la Fédération Avionnaise, à AVION.

— Le pigeon noir portant le No « **750.042-1931** » fut trouvé accidenté par L. Lanvin, Barrière de Vimy, à Avion, où on peut le réclamer.

Les Spectacles à Lille

AUJOURD'HUI MERCREDI

Familia. — Permanent de 10 à 10 h. 30 ; soirée à 20 h. 45 : « Le Grand Jeu ».
Capitole. — Matinée à 15 h., soirée à 20 h. 45 « Caprice de Princesse ».
Gambetta. — 3 h. et 8 h. 45 : « Fanatisme » et sur scène : « Fils et Tabet ».
Union. — 8 h. 30 : « L'Etoile de Valencia » et « Le Congrès s'amuse ».
Rexy. — Permanent à partir de 2 heures : « Jenny Frisco ».

DERNIÈRE HEURE

A LA COMMISSION GÉNÉRALE DU DÉSARMEMENT

M. LITVINOFF PROPOSE DE FAIRE DE LA CONFÉRENCE UN ORGANE PERMANENT DE SÉCURITÉ

Après l'intervention de M. Norman Davis devant la Commission générale du Désarmement, M. Litvinoff a pris la parole.

Il déclare, notamment, que pour aboutir à une convention de réduction des armements, il faut l'assentiment inconditionnel de presque tous les Etats et qu'un seul grand Etat peut, à lui seul, provoquer un échec dans ce sens. Par contre, pour arriver à des mesures de sécurité, l'unanimité n'est pas indispensable, à tel point que, même s'il se trouve des Etats dissidents, cela ne devrait aucunement empêcher les autres de resserrer encore davantage leurs liens, afin d'organiser les mesures qui augmenteraient leur sécurité.

M. Litvinoff soutient que les problèmes de la sécurité ne sont pas étrangers à la conférence. Il estime que des propositions peuvent être faites prévoyant, par exemple, telle ou telle sanction contre les violateurs de la paix ou contre les violateurs du pacte Briand-Kellogg. Ce travail pourrait se compléter par des pactes régionaux, séparés d'assistance mutuelle, du genre de ceux qu'a proposés jadis la délégation française.

Mais lorsqu'il s'agit de mesures de sécurité de ce genre, le principe de l'égalité en droit de tous les Etats, sans aucune exception, ne peut provoquer ni doute, ni hésitation.

M. Litvinoff propose de transformer la conférence en un organe permanent qui veillerait à la sauvegarde de la sécurité de tous les Etats. La conférence continuerait à être un organe de la S.D.N. et serait liée à elle de façon la plus étroite.

Après le discours de M. Litvinoff, la séance a été levée. M. Barthou ne parlera que cet après-midi, après sir John Simon.

Un soldat de Flines-lez-Raches s'est pendu à Metz

Dans une lettre il s'accuse d'être un meurtrier

A la caserne Raffenel, à Metz, occupée par le 151e régiment d'infanterie, on a découvert pendu dans un lavabo le soldat Louil Platel, 21 ans, originaire de **Flines-lez-Raches** (Nord). Dans une lettre trouvée dans la chambrée, il déclarait en finir avec la vie parce qu'il était un meurtrier.

DANS LA POLICE

De « l'Officiel » : Il est créé à **Haubourdin** (Nord), un commissariat de police rangé dans la 2e classe. M. Dumortier, commissaire de police de 3e classe à Rethel (Ardennes) est nommé en la même qualité à Haubourdin, poste créé.

M. Pierret, commissaire central de police hors-classe 2e échelon, à **Boulogne-sur-Mer** (Pas-de-Calais), précédemment nommé commissaire spécial de police hors-classe 2e échelon sous-chef de service à la gare Montparnasse à Paris et non installé est nommé commissaire spécial de police hors-classe 2e échelon à la gare de Lyon, à Paris.

LOTERIE NATIONALE
Hâtez-vous. Tirage 26 Juin
Banque Coppenoll 30 R. Molinel 30 LILLE
788

LE PROJET DE RÉFORME FISCALE

Il prévoit notamment une réduction de 40 % de l'impôt sur les salaires et de 1/3 pour l'impôt sur le revenu

Le ministre des finances a fait, au conseil, un exposé complet du projet de réforme fiscale. On sait que les protestations contre la complexité du régime actuel et les taux élevés des impôts, viennent de tous les milieux et de tous les partis. Elles s'expliquent par les inconvénients économiques et sociaux de notre fiscalité.

La réforme proposée apporte des modifications considérables à la législation existante. Elle a pour objet essentiel de ranimer l'activité économique dans le pays, par une réduction importante des taux et la simplification de la législation. Le projet comprend une disposition fondamentale en édictant un taux général pour tous les impôts cédulaires, taux qui sera diminué de moitié pour les traitements et salaires et au contraire, majoré pour les revenus des titres au porteurs qui se prêtent plus facilement à l'évasion fiscale.

Le taux de l'impôt général sur le revenu sera limité au double du taux des impôts cédulaires. Ainsi sera réalisée une liaison entre les taux de tous les impôts directs perçus pour le compte de l'Etat, liaison qui permettra d'adapter strictement le poids des impôts au niveau des nécessités budgétaires.

Le projet prévoit un allègement de la charge fiscale dont le relevé suivant permet de mesurer l'étendue. Le taux de l'impôt foncier bâti ou non bâti sera ramené de 16 à 12 %. L'impôt cédulaire sur les bénéfices agricoles sera supprimé. Le taux de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières sera ramené à 12 %. Resteront taxés à 17 % les revenus des titres au porteurs. Le taux de l'impôt général sur le revenu sera réduit de 1/3 ; il sera ramené de 36,3 à 24 %. Le taux de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires sera ramené de 10 à 1 % et à 3 % pour les cotes de moins de 20.000 francs. L'abattement à la base de 10.000 francs ne sera pas modifié. Le taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux sera réduit de 15 à 12 %. Le droit proportionnel de patente sur les locaux d'habitation sera supprimé sous réserve de la création pour les communes et les départements de ressources équivalentes. La taxe de luxe ventes d'objets dits de luxe et affaires faites par les hôtels et établissements classés) sera également supprimée. En ce qui concerne les charges de famille, la modification prévue pour l'assiette de l'impôt général prévoit une augmentation de la déduction à partir du troisième enfant.

Le tableau ci-dessous permet de faire la comparaison entre des déductions dans le système actuel et le système nouveau : Femme, système actuel, 5.000 système nouveau, 5.000 ; premier enfant, 4.000-4.000 ; deuxième enfants, 5.000-5.000 ; troisième enfant, 6.000-7.000 ; quatrième enfant, 7.000-9.000 ; cinquième enfant, 8.000-11.000

Des simplifications importantes aussi nécessaires pour les contribuables que pour l'administration, seraient apportées à la législation. Le projet de réforme prévoit à cet égard la suppression de la plupart des petites taxes assimilées et de plusieurs petits impôts indirects, la fusion de la taxte successorale et des droits de mutation par décès, la réduction des contacts entre l'administration et les contribuables, la simplification des formules de déclaration.

Enfin, la répression de la fraude sera assurée tant par l'institution du taux de faveur accordé aux titres nominatifs que par un ensemble de dispositions destinées à éviter la persistance d'abus qui émurent récemment l'opinion publique.

L'ÉTABLISSEMENT du nouveau coefficient du coût de la vie dans le Nord

Les travaux des sous-commissions ont commencé hier à la Préfecture

Comme nous l'avons annoncé, les travaux des sous-commissions du coût de la vie ont commencé hier, en divers salles de la préfecture du Nord.

Dès 10 heures, la sous-commission de l'habillement tenait séance, et s'efforçait d'établir une différence entre le prix des vêtements, de la lingerie, de la chaussure, depuis 6 mois.

A 14 h. 30, c'était le tour de la sous-commission des loyers et objets divers, à se réunir, et, à 16 heures, celui de la sous-commission de l'alimentation.

Il est bien difficile de définir, d'après ces réunions, si le nouveau coefficient sera en hausse ou en baisse. En effet, les sous-commissions se bornent à réunir des éléments d'information en vue de la réunion plénière de la commission du coût de la vie.

Cette réunion aura lieu jeudi, à 16 h. Jusque-là, toute indication serait de nature tendancieuse. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il apparaît que, si certains articles paraissent en baisse, par contre, les loyers, nombre de denrées, la viande surtout, subissent une hausse. Ceci d'après des renseignements qui nous furent fournis.

Au résumé, il faut attendre la réunion plénière avant de se prononcer. Rappelons que le dernier coefficient est de 6,09.

Mort de l'Amiral Togo

L'Amiral TOGO

On annonce de Tokio que l'amiral Togo est décédé à 6 h. 33 (heure locale). Il était âgé de 86 ans.